



Vol de sac à main avec agression physique

Par **Sandra**, le **05/01/2010** à **16:02**

Bonjour,
Je me suis fait arracher mon sac à main de mon épaule sur le parking d'une grande surface par 2 jeunes en scooter le 30 Décembre dernier en chargeant mes courses dans le coffre de mon véhicule.
N'ayant pas voulu lâcher mon sac si facilement, le passager du scooter m'a tapé sur le bras à plusieurs reprises pour que je le lâche. Je me suis fait très mal au doigt (probablement coincé dans la lanière de mon sac) et j'ai eu mal à l'épaule pendant 2 jours mais n'ai pas souhaité voir un médecin, jugeant les "blessures" que très limitées.
J'ai porté plainte dans les 24h.
Ma banque prend en charge le remplacement de mes papiers d'identité ainsi que le changement de serrure de mon domicile (puisque la clé était dans mon sac) mais j'avais en plus la carte grise de mon véhicule, mon permis de conduire, 2 téléphones portables, mes lunettes de vue, mon appareil photo numérique et d'autres petites choses diverses et variées.
Mon assurance auto et habitation ne veut pas prendre en charge le coût de ces choses car je ne suis pas en mesure de leur donner le nom des auteurs du vol ou la plaque d'immatriculation du scooter.
Y-a-t'il quelque chose à faire pour me faire rembourser le contenu de mon sac non pris en charge par la banque ?
Merci de votre aide.